



Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 2 octobre 2020

Absent : Cyril Hauteville a donné une procuration à Marc Joubert

Informations diverses :

- 1) Salle des fêtes :

La réception des travaux a eu lieu sauf en ce qui concerne les menuiseries (quelques travaux à finir). Il reste à livrer la scène modulable et à acheter le petit matériel (vaisselle,...). La commission de sécurité a visité le bâtiment. La salle est ouverte depuis mi-septembre (cours de gymnastique et de pilate) le premier spectacle devrait avoir lieu le 27 février 2021.

515 000 € ont été dépensés dont 351 000 pour la seule année 2020.

Un règlement de l'utilisation du bâtiment sera rédigé.

- 2) Subventions :

La Région souhaite apporter une aide aux projets rapides à élaborer : le Conseil évoque le débroussaillage et l'enlèvement de toute la végétation du mausolée.

- 3) Fleurissement :

Une quinzaine de personnes a participé à la première rencontre. L'activité (échange d'idées, troc, diverses préparations,...) débute début octobre au sous-sol de la mairie les mercredis à 14 heures et un samedi sur deux à 9 heures.

- 4) L'école et ses bâtiments :

24 élèves ont fait leur rentrée le 1^{er} septembre. Un exercice d'alerte-incendie a eu lieu lundi 5 octobre, une visite de la caserne des pompiers a suivi. Le premier conseil d'école a lieu jeudi 15 octobre.

Les travaux se poursuivent : joints des murs d'enceinte, cheminées à démolir, escalier extérieur du côté de la gendarmerie à enlever



- 5) Projets de routes goudronnées (étude avec l'ADIT) : 2 tranches sont envisagées :

Une tranche prioritaire : la route du mausolée, la route de Plagnolles jusqu'à la route départementale en direction d'Usson (y compris l'enfouissement des réseaux), la route entre Bouteyras et Gorce et la route de la Gaillarderie

Une tranche optionnelle : les routes au départ du carrefour de l'Infirmier (vers la DDE, en direction des Mas, du contournement, du lotissement et de Terrenyre), la route entre Le Moulinet et la route d'Ambert, la route de Laurency

- 6) Pompiers :

L'amicale de Sapeurs-pompiers propose l'achat de 2 banderoles pour communiquer sur le besoin pressant de recrutement : coût unitaire entre 800 € et 1 000 € l'unité. Elle souhaite une aide éventuelle de la Mairie, contact sera pris avec l'ensemble des Maires de l'ex canton de Viverols.

- 7) Médecin :

Un 2^{ème} médecin viendra à Viverols à partir du mois de novembre, de fait, il y aura 3 jours de consultation par semaine au cabinet.

- 8) Repas de la municipalité des pompiers et des personnes âgées :

Vu les conditions sanitaires actuelles, il n'y aura aucun repas organisé cette année sur la commune. Les personnes âgées de plus de 70 ans se verront offrir un colis préparé et distribué par Armelle Bosvert, Claire Richard, Cyril Hauteville et Fabien Porteneuve.

- 9) Recensement :

Il aura lieu en 2021 à Viverols. Suite à la nomination comme référent de Pascale Bichelonne, c'est Laëtitia Petiot qui en mènera l'organisation.

- 10) Courriers adressés à la mairie :

Une première lettre émanant d'un administré a été lue au sujet du stationnement des forains en août 2020. Comme évoqué lors de notre dernière réunion à une première lettre reçue concernant le même problème, réponse sera faite et le stationnement des forains sera limité à l'installation, le déroulement et la désinstallation de la fête du village.

Une seconde lettre reçue, évoque des propositions de travaux et de projets pour le village. Les membres du conseil ne peuvent que s'en réjouir, ces propositions rejoignent celles déjà évoquées entre nous, à savoir : circulation en centre-ville, plantation d'arbres, etc...

- 11) Stationnement dans le bourg :

Plusieurs personnes se plaignent du stationnement de certains camions devant l'ancien office du tourisme le long de la route. Le Maire ira rencontrer les personnes concernées.

- 12) Communauté de communes :

Le neuvième vice-président d'ALF a démissionné. L'élection d'un nouveau vice-président sera organisée.

DÉLIBÉRATIONS

1 - Objet : Adhésion à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-47 en date du 5 décembre 2014 instaurant une mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-33 en date du 30 juin 2020 approuvant les termes de la nouvelle convention d'adhésion à la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique à intervenir entre le Centre de gestion et les collectivités et établissements qui souhaiteront adhérer à cette mission facultative pour la période 2021/2023,

Considérant la nécessité pour la collectivité de bénéficier d'un accompagnement dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique des agents publics, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Considérant les compétences dont dispose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour réaliser cet accompagnement,

Considérant la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude des agents exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et détaillée dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant le barème tarifaire applicable à cette mission facultative, tel que rappelé ci-dessous :

Nombre d'agents publics	Tarifs par collectivité et par an
1 à 4 agents	50 euros
5 à 9 agents	100 euros
10 à 14 agents	150 euros
15 à 19 agents	220 euros
20 à 29 agents	300 euros
30 à 59 agents	500 euros

60 à 99 agents	800 euros
100 à 199 agents	1 500 euros
200 à 299 agents	2 200 euros
300 à 599 agents	3 000 euros
600 à 999 agents	3 700 euros
1 000 agents et plus	4 500 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2021 à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- prend acte que le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de la collectivité (ou «établissement public»),
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

2 - Objet : Approbation de l'avant-projet de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement dans le bourg et du réseau amont de la station d'épuration

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement dans le bourg et du réseau amont de la station d'épuration établi par le cabinet SOCAMA.

Le montant de ce projet se décompose comme suit :

- réseau d'eau potable	163 000 € H.T
- réseau d'assainissement	327 000 € H.T
- réseau eau pluviale	207 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'adopter l'avant-projet de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement dans le bourg et du réseau amont de la station d'épuration

- de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

- Montant HT du projet réseau d'eau potable	163 000 €
Agence de l'Eau Loire Bretagne	65 200 €
Conseil Départemental	65 200 €
Auto financement Fonds propres	32 600 €
- Montant HT du projet réseau d'assainissement	327 000 €
Agence de l'Eau Loire Bretagne	147 150 €
Conseil Départemental	114 450 €
Auto financement Fonds propres	65 400 €
- Montant HT du projet réseau eau pluviale	207 000 €
Auto financement Fonds propres	207 000 €

Monsieur Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Objet : Motion contre la fermeture de la trésorerie de Cunlhat

Monsieur le Maire expose :

Suite aux propositions inacceptables de réorganisation des finances publiques sur le territoire de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez faites par le ministère, au dernier trimestre 2019, une forte mobilisation des élus, usagers et salariés a permis d'infléchir les décisions ministérielles.

Le nouveau projet contient de sérieuses avancées par rapport aux premières propositions faites par le ministère. Nous pouvons le mettre à l'actif de nos mobilisations. Cependant, il reste insuffisant au regard des besoins de nos territoires. La fermeture de la trésorerie de Cunlhat est toujours programmée.

La trésorerie de Cunlhat, centre de finances publiques de proximité, est un établissement de recouvrement mais **aussi de conseil et de suivi auprès des collectivités et des contribuables**, jouant un rôle essentiel dans le bassin de vie de Cunlhat et communes limitrophes. Dépourvus de services financiers de proximité, les maires des petites communes ne bénéficieront plus de l'accompagnement dans la gestion des finances communales.

La trésorerie est également l'interlocuteur physique privilégié pour des usagers ruraux, souvent âgés, ne disposant pas de connexion internet. Ils sont ainsi accompagnés, sécurisés, en confiance face à des fonctionnaires qu'ils connaissent. Croire que la dématérialisation des échanges serait une solution à l'éloignement des lieux de rendez-vous physiques est une absurdité. La réalité des territoires ruraux prouve régulièrement que l'accès

à Internet est inégal, souvent difficile, parfois même impossible. De plus, de nombreux foyers de personnes âgées ne disposent pas d'un abonnement numérique. Beaucoup d'entre eux ne maîtrisent pas cette technologie et continuent de se rendre physiquement dans leur trésorerie pour l'intégralité de leurs démarches fiscales.

La fermeture éventuelle de la trésorerie de Cunlhat ne ferait qu'accentuer encore plus la politique d'abandon et de désinvestissement de l'État dans nos territoires ruraux.

C'est pourquoi le conseil municipal apporte son soutien ferme et inconditionnel à la motion approuvée par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 07 septembre 2020.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

- **Questions diverses :**

Eric Picard et Marc Dibon seront en charge de la gestion de l'emploi du temps des employés communaux.

La cérémonie commémorant la fin de la Première Guerre mondiale aura lieu le mercredi 11 novembre à 11 heures 30 au Monument aux Morts ,



MAYOR DE VILLIERS
MAYOR DE VILLIERS